

## Explication de vote du CA 2010 :

En avril 2010 , vous avez refusé de vous soumettre à la décision de la majorité du Conseil municipal qui avait voté une baisse des taux d'imposition .

La manœuvre que vous avez employée l'an dernier vous a permis de ne pas soumettre au Conseil Municipal le vote du budget 2010. Elle a conduit Le Préfet de l'Essonne , après avis de la Chambre Régionale des Comptes, à prendre en juillet 2010 un arrêté contestable puisqu'il ne faisait pas état de la délibération adoptée en Conseil municipal le 02 avril 2010 et nous a donc contraint à demander au Tribunal Administratif l'annulation de cet arrêté en septembre 2011. En novembre dernier nous avons pris la mesure de vos manipulations et une plainte a été déposée à votre encontre au pénal par 14 d'entre nous pour faux et usage de faux.

Cette manœuvre vous contraint cependant aujourd'hui à présenter le compte administratif avant le vote du budget 2011 et donc à y intégrer les résultats de l'exercice 2010 , ce qui est une bonne chose .

En effet, l'examen du compte administratif montre que tant en fonctionnement qu'en investissement les recettes prévues avaient été sciemment minorées et les dépenses prévues majorées dans votre budget 2010.

Il en résulte un résultat excédentaire de 3 103 297 € .Chacun appréciera : le contribuable dourdannais notamment mais certainement également, le Préfet de l'Essonne auquel vous avez confié le soin d'établir le budget à votre place faute d'en être capable . Nous ne manquerons pas de porter à sa connaissance tous ces éléments, ainsi qu'au Tribunal Administratif et à la Chambre Régionale des Comptes .

Pour ce qui nous concerne nous voterons bien évidemment contre ce compte administratif qui est le résultat d'un exercice budgétaire tronqué et truqué.

Nous demandons l'inscription de cette explication de vote au CR du présent CM.